

[Dossier de l'antenne]

Le soleil artificiel vers le zénith

La rédaction avec Karine Vergniol - radiobfm.com, le 02/09/2009



Déclarés cancérigènes par l'OMS, les UV sont toujours autorisés en France où le ministère de la Santé préfère miser sur la prévention. Pas de quoi inquiéter donc les adeptes du bronzage artificiel et les professionnels du secteur.

Extraits audios 

Dossier de Karine Vergniol sur le business du bronzage artificiel en France, diffusé le 1er septembre 2009 sur BFM Radio.

[télécharger](#)



Environ 10 000 établissements, centres de bronzage et instituts de beauté se partagent aujourd'hui un pactole de 230 millions d'euros en France. Mais la marge de progression est encore grande.

Nos voisins européens beaucoup plus adeptes

"Il n'y a jamais eu en France une demande extrêmement forte : on estime à 8 % la part de la population française qui pratique régulièrement des UV en cabine, contrairement à des pays voisins comme l'Allemagne où on estime cette proportion à 25 %. D'ailleurs, ils ont 5 500 centres de bronzage, soit dix fois plus qu'en France. Aux Etats-Unis, ils en ont 20 000, on en trouve 4 000 au Royaume-Uni, 1 800 en Italie, plus de 1 000 en Belgique. Le marché du centre de bronzage en France n'est pas donc très développé par rapport à nos voisins", explique Dominique Baumier, directeur général de la chaîne Point Soleil.

Il faut dire que dès 1997, la France s'est dotée d'une réglementation très stricte. Résultat : le marché, jusque-là très atomisé, a eu tendance à se professionnaliser. Du côté des fabricants de solariums quatre marques seulement se partagent le marché.

Un investissement qui pèse lourd

"Vous avez une gamme très large d'appareils, qui va de 5 000 jusqu'à 40 000 euros pour les plus évolués. Pour rembourser la machine, si on part sur la base d'un leasing, il faut compter une séance et demi à deux séances par jour pour un amortissement sur 48 ou 60 mois", observe Marc Boutet, président du Syndicat national de professionnels du bronzage en cabine et dirigeant d'Ergoline France qui vend 500 appareils par an.

"On ne prend pas la décision d'investir dans ce modèle économique sur un coup de tête. C'est une activité qui est un excellent complément d'activité pour les instituts de beauté et un commerce qui marche, même en temps de crise, pour les centres de bronzage spécialisés", conclut-il.

Les UV, seule solution vraiment efficace ?

Avec un prix d'appel autour de six euros pour une séance de 10 minutes, autant dire que les cabines à bronzer ont encore de beaux jours devant elles. D'autant plus que les autres tentatives de bronzage artificiel n'ont vraiment jamais marché.

"Nous avons déjà testé la douche auto-bronzante dans les années passées : le résultat dure très peu de temps, c'est souvent disgracieux et il y a des problèmes d'application car on a souvent les mains ou les ongles tachés. C'est une solution que l'on a testée pendant plus de deux ans et que l'on a abandonnée parce que les résultats sont insatisfaisants", raconte Dominique Baumier.

Exit la douche donc. Pour avoir bonne mine, rien de mieux que les UV... mais avec modération.



Crédit : DR

La vitrine d'un centre de bronzage "Point Soleil" à Paris.